

CIPRÉS VIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modul'Pro Prévoyance & Santé: une nouvelle formule qui carbure !

Avec 30.000 créations d'entreprises en 2009 et plus d'un million d'entreprises de 5 à 100 salariés en France, le contrat collectif bénéficie toujours d'un contexte social très favorable.

Par ailleurs, 68% des entreprises de moins de 10 salariés et 49% des entreprises de 10 à 49 salariés ne proposent pas de Protection Sociale à leurs salariés (source : enquête IRDES juin 2010).

Face à des solutions souvent standardisées, les courtiers attendent aujourd'hui un produit différenciant pertinent et complet en Protection Sociale, leur permettant de répondre rapidement aux attentes des dirigeants et de leurs salariés, soit une offre à la carte à un tarif attractif ...



Conçu dans ce sens et primé « Label d'Excellence » en 2009 et 2010 par les Dossiers de l'Épargne pour sa formule santé innovante* (base + option), **Modul'Pro applique aujourd'hui cette formule gagnante au volet « Prévoyance » de son Pack.**

Modul'Pro Prévoyance & Santé : une solution complète et modulable, 100% à la main du courtier

Modul'Pro s'adresse aux TPE et PME pour les collèges Cadres, Non Cadres et Ensemble du Personnel, dont les effectifs sont compris entre 5 et 100 salariés.

Ainsi, **dès 5 salariés, ce contrat collectif sur-mesure permet aux entreprises d'adhérer en santé à une base obligatoire, avec ou sans option au choix de chaque salarié, et en prévoyance, d'opter pour différents blocs de garanties modulables, correspondants à ses spécificités.**

De ce fait, chaque entreprise peut choisir la protection sociale adaptée à ses besoins et ceux de ses salariés.

(*) cf. dossier de presse Modul'Pro Santé

Mesdames, messieurs les courtiers
Enfin une formule gagnante pour piloter vos tarifs...

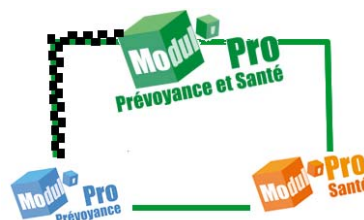
Vous rêvez d'une formule efficace, modulable, adaptée aux besoins spécifiques des TPE et PME... Avec Modul'Pro, vous disposez d'un outil simple et rapide, pour tarifier les régimes collectifs Prévoyance et Frais Médicaux.

Modul'Pro
Prévoyance et Santé

Pour plus d'informations, contactez notre service commercial :
TÉL. : 0 177 485 485 • Fax. : 0 177 484 484 • Email : commercial@cipres.fr

www.cipres.fr

CIPRÉS
Si près de vous.



BASE + OPTIONS : Avec plusieurs centaines de combinaisons possibles, le courtier élabore lui même sur l'Espace Simulation la bonne composition pour son client et offre ainsi une solution sur mesure eu égard aux attentes et obligations de l'entreprise.

NOUVEAU



Modul'Pro Prévoyance propose une garantie obligatoire en Décès/PTIA incluant 5 formules différentes et des garanties optionnelles (double effet/frais d'obsèques, décès/PTIA accidentel, rente de conjoint, rente éducation et arrêt de travail), contenant chacune différents niveaux possibles.

De plus, tout en bénéficiant d'une couverture de qualité, les entreprises profitent d'une structure tarifaire très compétitive et ce, d'autant plus si l'adhésion couvre à la fois la prévoyance et la santé. Dans ce cas, l'entreprise et ses salariés ont accès à un tarif préférentiel en santé, tenant compte de la démographie exacte du collège à assurer.

Avec Modul'Pro Prévoyance & Santé, il est désormais possible de proposer à une clientèle TPE/PME une offre comparable à celles destinées généralement aux grandes entreprises.

Modul'Pro Prévoyance: Les clés d'une solution simple à mettre en place



Des conditions d'adhésion claires

→ L'âge moyen maximum à l'adhésion est fixé à 55 ans

Des formalités médicales réduites

- **Aucune formalité médicale** pour les collèges de 10 à 100 salariés.
- Une **simple déclaration de santé** pour les collèges de 5 à 9 salariés.
- Un **questionnaire médical** complémentaire pour tous les salariés ayant un salaire en tranche C (quel que soit l'effectif du collège).

Un traitement de base étendu

- Le traitement de base (sur lequel sont assises les cotisations et les prestations) peut être TA, TA/TB, TA/TB/TC, TB ou TB/TC des salaires annuels bruts.

Des formules spécifiques pour les CCN

→ Modul'Pro Prévoyance s'adapte aux spécificités de certaines CCN, notamment le Syntec.

Une fiscalité avantageuse

→ Les cotisations **sont exonérées de charges sociales et déductibles du bénéfice imposable** : en effet, conformément à l'article 83 du CGI et à la Loi Fillon, les cotisations versées par le salarié n'entrent pas dans les revenus imposables et ne supportent pas de charges sociales (hors CSG et CRDS).

Un outil extranet moderne

→ Le courtier **compose le régime** selon les besoins de son client.
→ L'outil édite automatiquement une **fiche « formalisation du devoir de conseil »** ainsi qu'un **modèle de décision unilatérale** destinés à l'entreprise adhérente.



CIPRÉS vie, filiale grossiste du Groupe Molitor, réputée en matière de solutions packagées simples & performantes en Protection Sociale pour les TPE, PME

CIPRÉS vie est un courtier grossiste souscripteur spécialisé en Assurance de Personnes, et plus particulièrement en Protection Sociale principalement des dirigeants de TPE et des professionnels libéraux (artisans, commerçants, médicaux, juridiques, ...). Sa distribution s'appuie exclusivement sur un réseau « traditionnel » d'intermédiaires de proximité en assurance, environ 1300 en France métropolitaine, lesquels sont animés par des inspecteurs CIPRÉS vie .

Les Chiffres clés du Groupe Molitor

- ❑ 133 M€ de collecte annuelle
- ❑ 1300 correspondants CIPRÉS vie
- ❑ 40 000 contrats en portefeuille
- ❑ 110 000 assurés
- ❑ 700 nouvelles TPE/PME adhérentes chaque mois
- ❑ 180 collaborateurs



CIPRÉS vie, membre fondateur du Syndicat 10